

Adoption en CFVU	10/10/2023
Date de mise en ligne (intranet, internet)	17/10/2023
Date de transmission au rectorat	17/10/2023



## RÈGLEMENT DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

**DOMAINE : Sciences humaines et sociales**  
**MASTER MENTION : Patrimoine et musées**

### Diplômes gérés par l'école d'histoire de l'art et d'archéologie de la Sorbonne :

#### Master 1<sup>ère</sup> année :

- patrimoine et musées : M1C402

#### Master 2<sup>ème</sup> année :

- parcours « valorisation et médiation du patrimoine archéologique » : MPC505 en formation initiale et MPC50C en formation en apprentissage
- parcours « histoire du patrimoine et des musées » : MRC507, dont le dual degree avec l'Université Columbia : MRC508, MRC509 ainsi que deux double parcours avec l'Université de Bologne :
  - parcours « AMAC » : MRC50K (étudiants UP1), MRC50L (étudiants de Bologne)
  - parcours « Arti visive » : MRC50G (étudiants UP1), MRC50H (étudiants de Bologne)
- préparation au concours de l'Institut national du patrimoine – « musées » : MPC504

### Diplômes gérés par l'école d'histoire de la Sorbonne :

#### Master 1<sup>ère</sup> année :

- patrimoine et musées : M1J404

#### Master 2<sup>ème</sup> année :

- parcours « gestion du patrimoine culturel » : MPJ506
- préparation au concours de l'Institut national du patrimoine – « archives » : MPJ509

*Vu les articles L. 612-6 et L. 612-6-1 du code de l'éducation ;*

*Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;*

*Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;*

*Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;*

*Vu le décret n° 2018-642 du 20 juillet 2018 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;*

*Vu le décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel ;*

*Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;*

*Vu les articles D. 613-17 à 25 du code de l'éducation relatif aux diplômes en partenariat international.*

En demandant son admission en master, l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du règlement de contrôle des connaissances ci-dessous. Ce règlement peut être complété par des dispositions spécifiques dans le cas notamment de formations en lien avec des professions réglementées.

## **I. GÉNÉRALITÉS**

1. Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master.
2. Au sein d'une même mention, un master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours de formation.
3. Lors de la procédure d'accréditation d'un établissement, le ministre chargé de l'enseignement supérieur veille à l'existence d'un socle commun aux différents parcours d'une même mention défini en termes de compétences et garant d'une réelle cohérence pédagogique.

La formation conduisant au diplôme national de master comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et une ou plusieurs expériences en milieu professionnel, notamment sous la forme de stages au sens du décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 et du décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017, relatifs à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

La formation comprend obligatoirement une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels.

4. L'offre de formation est structurée en semestres. Quatre semestres au niveau master.
5. Conformément aux articles D. 611-1 à D. 611-6 du code de l'éducation, la formation est organisée, au sein de chaque mention, sous la forme de parcours de formation initiale et continue formant des ensembles cohérents d'unités d'enseignement et organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme.
6. Conformément à la circulaire n° 2015-122 du 22-07-2015, une période d'expérience personnelle dite de « césure » est possible durant le cursus des étudiants. Un document annexe à ce règlement de contrôle de connaissances en précise les modalités.

## **II. ORGANISATION DES ÉTUDES**

1. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits pour le niveau master, 30 crédits par semestre. Cette référence permet de définir la valeur en crédits de l'ensemble des diplômes.
2. Un socle commun de formation en M1 vise à l'acquisition de compétences transversales dans les méthodes du patrimoine (UE 1), tout en permettant aux étudiants de se spécialiser dans un domaine culturel particulier (UE 2) à travers le très vaste choix de séminaires de l'école d'histoire de l'art et d'archéologie de la Sorbonne et l'école d'histoire de la Sorbonne, de la préhistoire au monde contemporain. La mention propose ensuite 5 parcours de formation distincts en M2, à finalité recherche ou professionnelle, que les étudiants choisissent en fonction de leur projet professionnel. La formation comprend, sur deux années, des cours de méthodologie, des séminaires d'initiation à la recherche (accompagné de la rédaction d'un mémoire), ainsi qu'une ou plusieurs expériences en milieu professionnel.

### III. CONDITIONS D'ACCÈS

1. Pour être inscrit en première année du diplôme de master, les étudiants doivent justifier :
  - soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master concerné, soit dans les domaines « sciences humaines et sociales », « arts, lettres, langues » ou « sciences, technologies, santé » ;
  - soit d'une des validations prévues aux articles L. 613-3 (validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger), L. 613-4 (validation des acquis de l'expérience) et L. 613-5 (validation d'acquis) du code de l'éducation.
2. Pour les masters dans lesquels il a été fixé des capacités d'accueil pour la première année du deuxième cycle, l'admission de l'étudiant peut être subordonnée à un concours ou à des modalités d'examen de sa candidature (examen, dossier, entretien).
3. L'admission en 2<sup>ème</sup> année de master, dans un parcours à finalité indifférenciée, recherche ou professionnelle est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable de la formation, après avis de la commission pédagogique du parcours concerné et sous réserve de la validation de la première année de master.

### IV. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle conformément aux dispositions nationales.
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les semestres 1 et 2 puis pour les semestres 3 et 4, avec possibilité de modifications au plus tard dans les deux semaines qui suivent le début du semestre d'enseignement.

Tout étudiant répondant aux conditions prévues par la charte des étudiants salariés peut bénéficier des dispositions prévues à ladite charte (cf. site <http://www.univ-paris1.fr/>, rubrique « Vie étudiante »).
3. Inscription par transfert :

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Les demandes de transfert en vue de l'entrée en master 1 peuvent être acceptées dans la limite de la capacité d'accueil sur avis favorable de la commission des transferts de la composante.

Les demandes de transfert liées à un changement d'orientation sont examinées par la commission « d'équivalence » de la composante.

La validation des acquis et des acquis de l'expérience fait l'objet d'une décision de la commission de validation des acquis, après examen du dossier constitué par le candidat. La décision de validation peut être conditionnelle et comporter, par exemple, l'obligation de suivre certains enseignements de licence.

La validation se fait par unité d'enseignement (UE) entières, ou par éléments constitutifs (EC) d'UE, sous la forme de dispenses, sans attribution de note. Les crédits *European Credits Transfer System* (ECTS) correspondants sont acquis. En revanche, ces UE ou EC n'entrent pas dans le calcul de la compensation.

La validation d'études effectuées en France ou à l'étranger fait l'objet d'une décision de la commission/jury de validation compétente de la composante.

4. Dans les filières en lien avec les professions réglementées, le nombre d'inscription est limité en master 1<sup>ère</sup> année où il est subordonné à la décision du jury.

5. En dehors des professions réglementées, en master 1<sup>ère</sup> année une troisième inscription ne pourra être accordée qu'à titre exceptionnel par décision du président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sur proposition du responsable pédagogique du diplôme.
6. En master 2<sup>ème</sup> année, le redoublement d'un semestre ou de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable pédagogique du diplôme.
7. En master 2<sup>ème</sup> année, en application de la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat l'inscription en deuxième année de master est de droit, dans la même mention, sous réserve de validation de la première année de master.

## **V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

### **A. Master 1<sup>ère</sup> année**

1. Pour les 60 premiers crédits : l'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les UE constitutives d'un semestre résulte d'un contrôle continu et d'épreuves écrites anonymes, le cas échéant.
2. Elle peut aussi comporter :
  - des examens oraux, lesquels peuvent être remplacés par des tests écrits,
  - la rédaction d'un mémoire,
  - un stage,
  - un projet tutoré.
3. Sur dérogation, le contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants engagés dans la vie professionnelle ou dans l'impossibilité absolue d'assister aux travaux dirigés et aux conférences de méthode et qui en ont été dispensés est effectué sous la forme d'examens terminaux écrits et oraux pour l'ensemble des matières faisant l'objet de contrôle continu ou pour une ou plusieurs matières faisant l'objet de contrôle continu.
4. Les épreuves écrites organisées dans le cadre des travaux dirigés bénéficient des mêmes conditions de correction et d'anonymat que les épreuves écrites visées au paragraphe V.1.
5. L'examen est organisé après chaque semestre d'enseignement. Dans les matières faisant l'objet d'une épreuve terminale et d'un contrôle continu, la part du contrôle continu dans la note finale est de 50%.
6. La session de rattrapage a lieu dans un délai de 15 jours minimum après les résultats de la session initiale. Un dispositif pédagogique de soutien arrêté par la commission de la formation et de la vie universitaire est mis en place. A défaut, la session de rattrapage a lieu deux mois au moins après la session initiale.

### **B. Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année**

1. Le contrôle continu doit comprendre au moins deux notes par matière. Des dérogations peuvent être accordées par les conseils d'UFR ou de composantes pour les matières exigeant des travaux de rédaction relatifs à(aux) thématique(s) abordée(s) en séminaire.
2. L'assiduité aux travaux dirigés et conférences de méthode est obligatoire en M1, l'assiduité aux enseignements est obligatoire en M2. Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par semestre en master 1<sup>ère</sup> année et de deux absences motivées en master 2<sup>ème</sup> année.  
La limitation ci-dessus n'est pas applicable en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap.

3. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.
4. **Stage** (cf. le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014, décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017) : Les étudiants ont la possibilité, dans le cadre de leur cursus pédagogique, - le volume pédagogique d'enseignement de deux cents heures comporte un minimum de cinquante heures dispensées en présence des étudiants -, de réaliser un stage, y compris en dehors des périodes d'enseignement, donnant lieu à la rédaction d'un rapport. Ce stage, qui a pour but d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation, doit être autorisé par le responsable pédagogique du parcours de la mention et est placé sous la tutelle d'un enseignant (cf. <https://www.pantheonsorbonne.fr/formation/insertion-professionnelle>., rubrique « Insertion professionnelle »).

La date butoir pour terminer un stage est fixée au 31 août pour la 1<sup>ère</sup> année de master.

La fixation de la date de fin d'année universitaire au 31 décembre de l'année pour une inscription en master 2 et diplôme d'université de niveau 7 (cadre national des certifications professionnelles). Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants inscrits au titre du régime des césures. Les délibérations de jury et la notification des résultats de jury doivent être effectués avant le 30 novembre. Les stages doivent être achevés avant le 31 décembre. La date limite de début du stage en master 2 est le 15 septembre. Aucune convention de stage dont le terme serait supérieur au 31 décembre ne peut être signée.

## **VI. NOTATION DES ÉPREUVES :**

### **A. Notes, coefficients, crédits :**

La notation des épreuves et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont les suivantes :

Chaque épreuve est notée sur 20. Les éléments constitutifs (EC) des UE sont évalués sur la base d'épreuves écrites et/ou orales.

**La soutenance d'un mémoire de recherche** (M1 et les parcours concernés de M2) a lieu en juin (ou en septembre à titre dérogatoire et exceptionnel, cf. supra). Le jury est formé de deux membres, dont au moins un enseignant-chercheur de l'école d'histoire de l'art et d'archéologie, qui dirige les travaux. En fonction des besoins d'encadrement spécifiques pour le sujet de mémoire, le jury peut s'adjoindre un 3<sup>e</sup> membre également choisi en fonction de son expertise.

**La validation d'un rapport de stage dans les parcours de M2 à finalité professionnelle**, dont le semestre 4 comporte exclusivement un stage, se fait selon les modalités définies par l'arrêté du 22 janvier 2014. L'évaluation repose sur :

- Un rapport, principalement évalué par le tuteur académique ;
- Une appréciation de la part de la structure d'accueil.
- Une soutenance dont l'évaluation fait intervenir des membres de l'équipe pédagogique (dont le tuteur académique) et éventuellement un représentant de la structure d'accueil.

### **B. Bonifications pour la 1<sup>ère</sup> année de master**

1. Les matières donnant lieu à bonification sont notées sur 20. Ne sont comptabilisés au titre du bonus que les points au-dessus de la moyenne.
2. Les étudiants ayant choisi de suivre un enseignement donnant lieu à bonification peuvent bénéficier d'une majoration maximale de 0,5 point sur la moyenne coefficientée du semestre.

3. Les enseignements d'activités physiques et sportives ou les enseignements des activités culturelles, enfin les engagements citoyens, sont proposés au titre des bonifications dans toutes les formations de M1 quand ils ne figurent pas parmi les enseignements obligatoires ou optionnels du programme de la formation.
4. Des enseignements de langue sont proposés au titre des bonifications dans toutes les formations de M2.

### **C. Capitalisation et compensation pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de master**

1. Les crédits et les unités d'enseignement peuvent être acquis par réussite à l'examen ou par compensation.
2. Unités d'enseignements :  
Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'une unité d'enseignement entraîne délivrance des crédits correspondant à cette unité. Une unité d'enseignement ne peut être obtenue si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve.
3. Sont capitalisables les éléments constitutifs d'unité d'enseignement pour lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne. Les crédits européens qui leur sont attachés sont acquis par l'étudiant.
4. Semestre :  
Le semestre d'enseignement est validé si l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un semestre entraîne délivrance des crédits correspondants.
5. Compensation annuelle :  
Elle est de droit pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres de l'année.  
Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition. Des dispositions spécifiques peuvent être prises pour les filières visées au paragraphe IV. 4.  
  
Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.
6. La compensation ne peut avoir lieu que si toutes les épreuves ont été effectivement passées.
7. Validation des périodes d'études effectuées à l'étranger :  
Lorsque le projet a été accepté par le responsable pédagogique et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

## **VII. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME :**

### **A. Obtention du titre de maîtrise**

1. Le jury délibère, à l'issue de la première année de master, en vue de la délivrance de la maîtrise mention « patrimoine et musées ».  
  
Pour obtenir la maîtrise, l'étudiant doit soit valider le semestre 1 et le semestre 2 du master 1, soit obtenir 60 crédits par les règles de compensation décrites au point VI.5.
2. En cas d'obtention, le diplôme est édité à la demande de l'étudiant.

3. La validation du diplôme est assortie des mentions suivantes :
  - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20 ;
  - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 ;
  - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 ;
  - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20 ;

## **B. Jury**

1. Le jury comprend les enseignants qui ont participé à la notation des épreuves. Il statue souverainement sur les résultats de contrôle des connaissances et décide du résultat définitif en vue de la validation du semestre, des unités d'enseignement ou enseignements, et attribue le titre de maîtrise. Il peut décerner des points de jury.
2. Le président du jury est désigné par le président de l'université ou, sur délégation, par le directeur de l'UFR ou de l'Institut responsable de la formation.

## **C. Les langues**

Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS.

Afin de renforcer l'attractivité et la reconnaissance internationale du diplôme de master, certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère, ou organisés en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers en application des dispositions des articles L. 121-3 et D. 613-17 et suivants du code de l'éducation.

## **D. Délivrance du diplôme de master**

1. La délivrance du diplôme de master est subordonnée à la validation des deux derniers semestres d'enseignement.

Toutefois, le jury du second semestre de la 2<sup>ème</sup> année de master procède à la compensation entre les deux semestres dans les termes du paragraphe VI. C. 5. A cet effet, il peut faire usage de points de jury.

2. Le semestre d'enseignement est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.

3. La validation d'un semestre entraîne l'attribution des crédits correspondants.
4. La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du semestre.
5. La validation du diplôme de master confère le grade de master mention « patrimoine et musées » :
  - parcours « valorisation et médiation du patrimoine archéologique »
  - parcours « histoire du patrimoine et des musées » dont le dual degree avec l'Université Columbia ainsi que deux double parcours avec l'Université de Bologne :
    - parcours « AMAC »
    - parcours « Arti visive »
  - parcours « gestion du patrimoine culturel »
  - préparation au concours de l'Institut national du patrimoine – « archives »
  - préparation au concours de l'Institut national du patrimoine – « musées »

6. Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues en deuxième année de master pour l'ensemble de l'année :

- Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20 ;
  - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 ;
  - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 ;
  - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20.
7. **Supplément au diplôme** : pour favoriser la reconnaissance du parcours suivi par l'étudiant et développer la mobilité internationale, chaque diplôme est accompagné du supplément au diplôme mentionné au de l'article D. 123-13 du code de l'éducation. Ce document synthétique retrace l'ensemble des connaissances et compétences acquises durant le parcours de formation suivi par l'étudiant.

### **MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS**

*Pour davantage d'informations, veuillez contacter le service de la scolarité de rattachement.*



## **Annexe au règlement de contrôle des connaissances type relative à la mise en œuvre d'une période de césure**

---

*Vu les articles L. 613-1, L. 611-12 et D. 611-13 à D. 611-20 du code de l'éducation ;  
Vu la circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015 ;  
Vu le décret 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans  
les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ;  
Vu la circulaire n° 2019-030 du 10 avril 2019 relative à la mise en œuvre de la suspension  
temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics.*

La présente annexe au règlement de contrôle des connaissances type a pour objet de préciser les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle dite de « césure », applicables en dehors de tout autre dispositif spécifique concourant aux mêmes fins proposées par l'établissement.

**Pour chaque diplôme, le règlement de contrôle des connaissances met en application la présente annexe en définissant les modalités concrètes de réalisation de la période de césure.**

### **1. Caractéristiques de la césure**

***Période de césure*** - La période dite « de césure » :

Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire

- Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs.
- Elle peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus et devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.
- Le téléservice défini par l'article D. 612-1 du code de l'éducation qui gère la procédure nationale de préinscription dans une formation initiale du premier cycle mentionnée à l'article L. 612-3 du code de l'éducation permet au candidat qui souhaite débiter une césure dès l'entrée dans l'enseignement supérieur de transmettre sa demande une fois qu'il a accepté la proposition d'inscription faite par l'établissement.
- Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension.

***Non attribution possible d'ECTS.***- La période de césure ne peut donner lieu à l'obtention d'ECTS en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation. Un bilan de compétences pourra être établi par l'établissement et les compétences acquises, devront être portées au supplément au diplôme dans le cadre de l'obtention d'unités d'enseignement (UE) libres facultatives.

## **2. Modalités de la césure**

La période de césure peut se dérouler **en France ou à l'étranger** et prendre l'une des formes suivantes :

<b>Autre formation</b>	<b>Stage ou période de formation en milieu professionnel</b>	<b>Bénévolat</b>	<b>Engagement de service civique/service volontaire européen/volontariat associatif ou autres formes de volontariat (de solidarité, en administration ou en entreprise)</b>	<b>Entrepreneuriat</b>	<b>Travail</b>
Maintien du statut d'étudiant et des droits afférents	Application de la réglementation sur les stages (Loi 2014-788, 10 juillet 2014)	Organisation couverture sociale de l'étudiant (Loi 2006-586, 23 mai 2006)	Application du code du service national ou de la réglementation propre aux autres formes de volontariat	Inscription au « Diplôme étudiant-entrepreneur »	Application du code du travail Basculement sur le régime des salariés ou équivalent

En toute hypothèse, l'étudiant est inscrit au sein de son établissement pendant la durée de sa période de césure et continue de bénéficier du statut d'étudiant. Il devra maintenir un lien constant avec son établissement en le tenant régulièrement informé du déroulement de celle-ci et de sa situation.

### **La période de césure peut se dérouler hors du territoire français :**

C'est alors la législation du pays d'accueil qui s'applique dans les relations entre l'étudiant et l'organisme d'accueil, y compris s'il s'agit d'une période de formation disjointe de sa formation d'origine.

### **Formalités obligatoires que l'étudiant doit réaliser au préalable :**

L'étudiant doit se rapprocher de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir des informations sur les conditions permettant la prise en charge de ses frais médicaux.

S'il part dans un pays de l'Union Européenne, de l'espace économique européen ou en Suisse, il doit demander à sa caisse d'assurance maladie le formulaire E 106 / S1 « *Inscription en vue de bénéficiaire de la couverture d'assurance maladie* » ou la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Une fois sur place, ce formulaire lui permettra de s'inscrire auprès de l'institution d'assurance maladie de son lieu de résidence.

S'il part dans un pays hors Union Européenne / espace économique européen / Suisse, il doit informer sa caisse d'assurance maladie de son départ et de sa nouvelle adresse à l'étranger. Pour bénéficier d'une prise en charge de ses soins médicaux, l'étudiant doit souscrire une assurance

volontaire (qui ne le dispense pas de cotiser au régime obligatoire d'assurance maladie du nouveau pays de résidence) soit auprès de la Caisse des Français de l'étranger soit auprès d'une compagnie d'assurance privée, soit éventuellement auprès de l'institution de sécurité sociale du pays de résidence.

L'étudiant réalisant sa période de césure sous la forme d'un volontariat doit se rapprocher respectivement de :

- son organisme d'accueil pour l'engagement de service civique et le volontariat associatif ;
- l'agence Erasmus + jeunesse et sport pour un service volontaire européen ;
- Clong-volontariat pour un volontariat de solidarité internationale ;
- UbiFrance dans le cadre d'un volontariat en administration ou en entreprise et plus généralement du centre du volontariat international.

**□ Il appartient à l'étudiant d'être individuellement couvert par une assurance en responsabilité civile, assistance juridique et rapatriement pour être protégé pendant toute la durée de son séjour à l'étranger.**

### **3. Régime de la césure**

**Procédure.-** Après son admission dans la formation, l'étudiant doit déposer auprès du directeur de la composante (par délégation du président de l'université) son projet de césure au minimum un mois ouvrable avant le début du semestre.

Tout projet de césure, formalisé par une lettre de motivation indiquant la nature, les modalités de réalisation, les objectifs du projet est soumis à l'approbation du président de l'université, et par délégation du directeur de la composante.

Toute décision de refus doit être motivée par écrit et contenir les voies et délais de recours (administratifs et contentieux).

*« Vous pouvez contester la présente décision, soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable, un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.*

*Le recours administratif qui doit être formé dans les deux mois qui suivent la décision que vous contestez, peut prendre la forme d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision contestée ou celle d'un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique supérieure.*

*Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :*

- soit vous donner entièrement ou partiellement satisfaction, dans les deux mois qui suivent votre recours,
- soit rejeter votre demande, dans les deux mois qui suivent votre recours, par une décision expresse ou par une décision implicite de rejet en gardant le silence pendant plus de deux mois à votre réclamation.

*Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).*

*Le recours contentieux doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision que vous contestez auprès du Tribunal Administratif de Paris.*

*Le délai de deux mois est un délai franc qui court le lendemain de la date de notification et/ou de l'affichage (ex. le délai pour contester une décision notifiée le 4 janvier court à partir du 5 janvier pour s'achever le 5 mars). »*

Lorsque l'étudiant souhaite interrompre la période de césure avant le terme prévu dans la convention mentionnée ci-dessous, la réintégration dans la formation ne peut intervenir sans l'accord du président ou du directeur de l'établissement.

**Convention pédagogique.-** Lorsque le directeur de la composante (sur délégation du président de l'université) donne son accord à la demande de césure, l'établissement (et le cas échéant, le nouvel établissement d'accueil) signe avec l'étudiant, qui suspend sa scolarité, un accord prenant la forme d'une convention pédagogique qui comporte les mentions obligatoires suivantes :

- Les modalités de sa réintégration ou son inscription au sein de la formation dans le semestre ou l'année suivant ceux validés par l'étudiant avant sa suspension, y compris lorsqu'il s'agit de formations sélectives pour lesquelles l'établissement doit être en mesure de réserver une capacité d'inscription à l'étudiant lors de son retour ([V. modèle de convention pédagogique ci-joint](#)) ;
- Le dispositif d'accompagnement pédagogique ;
- Les modalités de validation de la période de césure par l'attribution de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables.

### **Modalité de validation de la période de césure :**

La validation de l'année de césure donne lieu à l'obtention de 10 ECTS qui s'ajoutent au nombre total de crédits européens délivrés à l'issue de la formation et qui n'entraîne aucune dispense d'enseignement ou de stage. Un certificat spécifique liée à l'année de césure est alors délivré.

**Droits d'inscription.-** L'étudiant en période de césure est nécessairement inscrit au sein de son établissement d'origine. Il se verra ainsi délivrer une carte d'étudiant lui permettant de bénéficier de son statut d'étudiant.

Lorsque le diplôme préparé dans l'établissement d'inscription est un diplôme national, l'étudiant acquitte des droits de scolarité au taux réduit prévu dans l'annexe de l'arrêté fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

**Bourse.-** Si la période de césure consiste en une autre formation, l'éligibilité de l'étudiant à la bourse est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation (à savoir relever de la compétence du Ministre chargé de l'enseignement supérieur conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou être habilitée à recevoir des boursiers). Le maintien de la bourse est soumis aux conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens fixées dans le cadre du droit commun.

Dans les autres cas, le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'établissement, qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation à assiduité durant sa période de césure. La décision sera prise en fonction de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein de l'établissement.

Lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus.

**Protection sociale.-** Pour ce qui est du risque maladie et maternité, le droit commun reste apparemment applicable : l'étudiant en position de césure doit s'inscrire dans son établissement d'origine. Étant inscrit en tant qu'étudiant, il doit en principe s'acquitter auprès de l'université d'origine de la cotisation à la sécurité sociale étudiante, s'il ne dépend d'aucun autre régime et qu'il remplit les conditions (notamment d'âge).

Pour les autres risques (AT en France, couverture maladie/rapatriement/AT à l'étranger), il convient que l'étudiant effectue les formalités nécessaires pour se procurer une couverture.

L'établissement doit informer le CROUS de la situation de l'étudiant concerné pendant et après sa période de césure.

<b>Master 2ème année</b>					
<b>parcours "valorisation et médiation du patrimoine archéologique" (MPC505/MPC50C)</b>					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Méthodologie archéologique et patrimoine</b>					
Cours obligatoire	Archéologie dans la cité : éthique, médiation et valorisation	24		1	3
Cours obligatoire	Histoire et politique de l'archéologie	24		1	3
Cours obligatoire	Du terrain au musée : conduite d'opérations et gestion du patrimoine archéologique	12	12	1	3
Cours obligatoire	Archéologie numérique de l'acquisition 3D de terrain à la réalité virtuelle	12	12	1	3
Cours obligatoire	Pratiques de la médiation / valorisation	24	12	1	3
Cours obligatoire	Droit du patrimoine	12	12	1	3
<b>UE 2 : Séminaires de parcours</b>					
Cours obligatoire	Conception et montage de projets culturels	15		1	2
Cours obligatoire	Dessin et publication assistée par ordinateur		18	1	2
Cours obligatoire	Économie de la culture et du patrimoine	15	21	1	2
Cours obligatoire	Informatique et documentation patrimoniale		16	1	2
Cours obligatoire	Enjeux socio-politiques du Patrimoine	21		1	2
<b>UE 3 : Méthodologie et professionnalisation</b>					
Cours obligatoire	Séminaire d'intégration		4		
Cours obligatoire	Séminaires/Conférences de professionnels		12		
Cours obligatoire	Ateliers de méthodologie et suivi Projet / Rapport d'activité / Mémoire		4		
<b>UE 4 : Langue vivante</b>					
Cours obligatoire	LV1	0	18	1	2
<b>Bonus langue</b>					
<b>Volume horaire minimum étudiant</b>		<b>159</b>	<b>141</b>		<b>30</b>
		<b>300</b>			
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Professionnalisation</b>					
Cours obligatoire	Formation au secourisme PSC1		8	1	1
Cours obligatoire	Initiation au métier de guide conférencier		14	2	2
Cours obligatoire	L'éthique dans les métiers du patrimoine		2	1	1
<b>UE 2 : MOOC</b>					
Cours obligatoire	MOOC Métiers du patrimoine culturel		20	1	2
<b>UE 3 : Méthodologie et professionnalisation</b>					
Cours obligatoire	Conférences de professionnels		10	1	1
Cours obligatoire	Ateliers de méthodologie et suivi Projet / Mémoire / Rapport d'activité		24	1	1
Cours obligatoire	Exercice professionnel / Tutorat Compétences individuel et/ou en ateliers REX		24	1	1
<b>UE 4 : Expérience en milieu professionnel</b>					
Cours obligatoire	Stage en alternance			0	0
Cours obligatoire	Mémoire professionnel sur un sujet thématique en relation avec l'expérience acquise		70	1	20
<b>Volume horaire minimum étudiant</b>		<b>0</b>	<b>172</b>		<b>30</b>
		<b>172</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>159</b>	<b>313</b>		<b>60</b>
		<b>472</b>			

Master 2ème année parcours "histoire du patrimoine et des musées parcours AMAC" (MRC50K étudiants UP1)				
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume Horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef	ECTS
<b>Semestre 1</b>				
<b>UE 1 : Méthodologie de la recherche (une des trois options suivantes)</b>				
			4	24
	<b>Option 1 : Valorization of the Arts (selon offre semestrielle de l'uniBo)</b>			
Séminaire obligatoire	<i>Conservation of Cultural Heritage: Theories and Practices</i>		30	1 6
Séminaire obligatoire	<i>Functions and Meanings of Early Modern Art</i>		30	1 6
Séminaire obligatoire	<i>Valorisation de l'art médiéval et de la première Renaissance</i>		30	1 6
Séminaire obligatoire	<i>De l'archive à l'exposition: méthodes, pratiques et narration</i>		30	1 6
	<b>Option 2 : Museums and Museology</b>			
Séminaire obligatoire	<i>Médiation culturelle dans les musées</i>		30	1 6
Séminaire obligatoire	<i>Collections, musées et publics</i>		30	1 6
Séminaire obligatoire	<i>Museology in Contemporary Age</i>		30	1 6
Séminaire obligatoire	<i>Museum Practices in Europe</i>		30	1 6
	<b>Option 3 : Curatorship (selon offre semestrielle de l'uniBo)</b>			
Séminaire obligatoire	<i>Curating the Contemporary</i>		30	1 6
Séminaire obligatoire	<i>Curatorial Practices</i>		30	1 6
Séminaire obligatoire	<i>Boîte à miracles</i>		30	1 6
Séminaire obligatoire	<i>Espaces d'expositions: visions culturelles et processus créatifs</i>		30	1 6
	<b>UE 2 : Spécialité</b>		1	6
Séminaire obligatoire	<i>Un séminaire selon offre annuelle de l'Université de Bologne au choix</i>		30	1 6
			<b>150</b>	<b>0</b>
			<b>150</b>	<b>30</b>



Semestre 2				
<b>UE 1 : Enjeux et méthodes du patrimoine (deux séminaires au choix)</b>				
Séminaire optionnel	Patrimoine et histoire de l'art 4	21	1	2
Séminaire optionnel	Musées et muséographie	21	1	2
Séminaire optionnel	Actualités du patrimoine	21	1	2
Séminaire optionnel	Enjeux historiques du patrimoine architectural et paysager	21	1	2
Séminaire optionnel	Histoire culturelle du contemporain	24	1	2
<b>UE 2 : Spécialité (un séminaire au choix)</b>				
<b>Séminaires de l'UFR 03 - Histoire de l'art et archéologie</b>				
Séminaire optionnel	Esthétique et science des arts	12	1	2
Séminaire optionnel	Média, culture et patrimoine	12	1	2
Séminaire optionnel	Cultures préhistoriques 2	24	1	2
Séminaire optionnel	Sociétés préhistoriques 2	24	1	2
Séminaire optionnel	L'émergence de la ville et de l'État en Europe	24	1	2
Séminaire optionnel	Monde Egéen	24	1	2
Séminaire optionnel	Journées d'archéologie précolombienne	24	1	2
Séminaire optionnel	Archéologie et arts Maya 2	24	1	2
Séminaire optionnel	Archéologie et arts de l'aire Andine 2	24	1	2
Séminaire optionnel	Archéologie de l'Afrique subsaharienne	24	1	2
Séminaire optionnel	Cultures et sociétés anciennes du Pacifique Sud	24	1	2
Séminaire optionnel	Mari et les cités états du monde oriental	24	1	2
Séminaire optionnel	Sculpture grecque	24	1	2
Séminaire optionnel	Greco et indigènes en Occident	24	1	2
Séminaire optionnel	Modèles interprétatifs des sociétés grecques et romaines	24	1	2
Séminaire optionnel	Orient hellénistique et romain 2 : Nubie, Mer Rouge, Arabie, Mésopotamie	24	1	2
Séminaire optionnel	Sanctuaires et territoires en Gaule romaine	24	1	2
Séminaire optionnel	Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 2	24	1	2
Séminaire optionnel	Arts et archéologie islamiques 2	24	1	2
Séminaire optionnel	Archéologie de l'espace des époques médiévale et moderne : études de cas	24	1	2
Séminaire optionnel	Historiographie, épistémologie, théorie en archéologie médiévale	24	1	2
Séminaire optionnel	Questions d'histoire de l'art médiéval 2	21	1	2
Séminaire optionnel	Les arts monumentaux à l'époque médiévale : formes, matières fonctions	21	1	2
Séminaire optionnel	Peinture en Europe du Nord (XVIe-XVIIe siècles) 2	21	1	2
Séminaire optionnel	Problèmes et méthodes en histoire de l'art moderne (XVIIe-XVIIIe siècles) 3	21	1	2
Séminaire optionnel	Renaissance italienne 4	21	1	2
Séminaire optionnel	Patrimoine et histoire de l'art 4	21	1	2
Séminaire optionnel	Histoire et esthétique de la photographie 3	21	1	2
Séminaire optionnel	Problèmes d'interprétation en histoire de l'art contemporain 2	21	1	2
Séminaire optionnel	Questions de peinture (XIXe-XXe siècles) 4	21	1	2
Séminaire optionnel	Etre artiste au XXe siècle 2	21	1	2
Séminaire optionnel	Art, science et psychologie 2	21	1	2
Séminaire optionnel	Objet, Art, Territoires	21	1	2
Séminaire optionnel	Arts et Sociétés 2	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire de l'architecture à la période contemporaine 2	21	1	2
Séminaire optionnel	Actualités de la recherche en histoire de l'architecture	21	1	2
Séminaire optionnel	L'art du projet 2	24	1	2
Séminaire optionnel	Visiting scholar conferences	21	1	2
<b>Séminaires de l'UFR 09 - Histoire</b>				
Séminaire optionnel	Mésopotamie antique	12	1	2
Séminaire optionnel	Monde grec, périodes archaïque et classique	12	1	2
Séminaire optionnel	Monde grec hellénistique	12	1	2
Séminaire optionnel	République romaine	12	1	2
Séminaire optionnel	Empire romain	12	1	2
Séminaire optionnel	Anthropologie économique de l'Occident médiéval	12	1	2
Séminaire optionnel	Histoire et anthropologie des sociétés du haut Moyen Âge	12	1	2
Séminaire optionnel	Histoire politique du Moyen Âge	12	1	2
Séminaire optionnel	Histoire culturelle du Moyen Âge	12	1	2
Séminaire optionnel	Histoire de la construction	12	1	2
Séminaire optionnel	Histoire politique et sociale de l'Empire byzantin : recherches sur l'aristocratie byzantine	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire et archéologie de l'Islam et de la Méditerranée médiévale	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire transnationale (Saint-Empire)	24	1	2
Séminaire optionnel	Renaissance, Réformes, Humanismes	24	1	2
Séminaire optionnel	Guerre et société à l'âge préindustriel	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire de la Méditerranée	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire de la Révolution française	24	1	2
Séminaire optionnel	Introduction à l'histoire éco moderne	24	1	2
Séminaire optionnel	Introduction à l'histoire éco contemp.	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire des imaginaires (XIX-XXe s.)	24	1	2
Séminaire optionnel	La vie intellectuelle	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire politique du XIXe s.	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire des sociétés urbaines (XIX-XXIe s.)	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire culturelle et politique des sociétés contemporaines	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire visuelle	24	1	2
Séminaire optionnel	Mobilisations, politiques et mondes du travail	24	1	2
Séminaire obligatoire	Historiographie des deux guerres mondiales	24	1	2
Séminaire obligatoire	Pratiques diplomatiques contemporaines	24	1	2
Séminaire obligatoire	Amérique du Nord	24	1	2
Séminaire obligatoire	Amérique latine	24	1	2
Séminaire obligatoire	Asie: historiographie	24	1	2
Séminaire obligatoire	Connaissance de l'Europe médiane	24	1	2
Séminaire obligatoire	La Russie dans le contexte européen	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire médiévale de l'Afrique	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire contemporaine de l'Afrique	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire contemporaine du Maghreb et du Moyen-Orient	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire des sciences	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire des techniques	24	1	2
Séminaire optionnel	Méthodes de l'histoire culturelle du contemporain	12	1	2
Séminaire optionnel	L'histoire par l'image et les sons	14	1	2
Séminaire optionnel	Histoire visuelle	12	1	2
<b>UE 3 : Mémoire de recherche</b>				
Cours obligatoire	Mémoire		1	24
		<b>54</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
		<b>54</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>204</b>	<b>0</b>	<b>60</b>
		<b>204</b>		



**Master 2ème année**  
**parcours "histoire du patrimoine et des musées parcours AMAC" (MRC50L étudiants de Bologne)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Enjeux et méthodes du patrimoine (deux séminaires au choix)</b>				<b>9</b>	<b>18</b>
Séminaire optionnel	<i>Patrimoine et histoire de l'art 3</i>	21		1	9
Séminaire optionnel	<i>Enjeux historiques du patrimoine cinématographique 2 : programmation, édition, valorisation</i>	24		1	9
Séminaire optionnel	<i>Droit du patrimoine</i>	26		1	9
Séminaire optionnel	<i>Histoire et politique de l'archéologie</i>	24		1	9
Séminaire optionnel	<i>Enjeux socio-politiques du patrimoine</i>	21		1	9
Séminaire optionnel	<i>Histoire culturelle du contemporain</i>	24		1	9
Séminaire optionnel	<i>Collections patrimoniales</i>	21		1	9
<b>UE 2 : Spécialité (un séminaire au choix)</b>				<b>5</b>	<b>10</b>
<b>Séminaires de l'UFR 03 - Histoire de l'art et archéologie</b>					
Séminaire optionnel	<i>Esthétique et science des arts</i>	12		1	10
Séminaire optionnel	<i>Média, culture et patrimoine</i>	12		1	10
Séminaire optionnel	<i>Muséologie</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Sociétés préhistoriques 1 : problématiques de recherche</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Cultures préhistoriques 1 - Le Paléolithique ancien et moyen : histoire et actualité</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Techniques préhistoriques : approche technologique de l'industrie osseuse</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Néolithique européen : recherches actuelles</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Archéologie du monde égéen 1: le Bronze Récent et le début de l'Age du Fer</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Archéologie et arts précolombiens</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Archéologie et arts Maya 1</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Archéologie et arts de l'aire Andine 1</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Le monde arctique : préhistoire, art et archéologie</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Archéologie comparée des sociétés précolombiennes</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Mari et les cités états du monde oriental</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Archéologie générale du Proche-Orient</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Archéologie de la cité grecque</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Céramique et architecture grecques</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Architecture antique : langage et méthodes d'analyse</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Orient hellénistique et romain I : Egypte, Syrie, Palestine, Anatolie, Chypre</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Archéologie et arts de Rome et de l'Italie républicaines</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Histoire et archéologie de la Gaule romaine</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 1</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Arts et archéologie islamiques 1</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Archéologie médiévale et moderne: méthodologie disciplinaire</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Milieus et pratiques sociales des mondes médiévaux</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Questions d'iconologie monumentale</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Questions d'histoire de l'art médiéval 1</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Peinture en Europe du Nord (XVIe-XVIIe siècles) 1</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Patrimoine et histoire de l'art 3</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Renaissance italienne 3</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Problèmes et méthodes en histoire de l'art moderne (XVIIe-XVIIIe siècles) 2</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Histoire et esthétique de la photographie 2</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Problèmes d'interprétation en histoire de l'art contemporain 1</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Questions de peinture (XIXe-XXe siècles) 3</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Etre artiste au XXe siècle 1</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Art, science et psychologie 1</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Arts et Sociétés 1</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Art et mondialisation. Echanges et circulations entre l'Afrique et l'Europe</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Méthodes de recherche technologique</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Histoire de l'architecture à la période contemporaine 1</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>Méthodologie et actualité de la recherche en histoire de l'architecture</i>	21		1	10
Séminaire optionnel	<i>L'art du projet 1</i>	24		1	10
Séminaire optionnel	<i>Visiting scholar conferences</i>	21		1	10

Séminaires de l'UFR 09 - Histoire					
Séminaire optionnel	Mésopotamie antique	13		1	10
Séminaire optionnel	Monde grec, périodes archaïque et classique	13		1	10
Séminaire optionnel	Monde grec hellénistique	13		1	10
Séminaire optionnel	République romaine	13		1	10
Séminaire optionnel	Empire romain	13		1	10
Séminaire optionnel	Anthropologie économique de l'Occident médiéval	13		1	10
Séminaire optionnel	Histoire et anthropologie des sociétés du haut Moyen Âge	13		1	10
Séminaire optionnel	Histoire politique du Moyen Âge	13		1	10
Séminaire optionnel	Histoire de la construction	13		1	10
Séminaire optionnel	Histoire culturelle du Moyen Âge	13		1	10
Séminaire optionnel	Histoire de la construction	12		1	10
Séminaire optionnel	Histoire politique et sociale de l'Empire byzantin : recherches sur l'aristocratie byzantine	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire et archéologie de l'Islam et de la Méditerranée médiévale	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire transnationale (Saint-Empire)	26		1	10
Séminaire optionnel	Renaissance, Réformes, Humanismes	26		1	10
Séminaire optionnel	Guerre et société à l'âge préindustriel	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire de la Méditerranée	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire de la Révolution française	26		1	10
Séminaire optionnel	Introduction à l'hist éco moderne	26		1	10
Séminaire optionnel	Introduction à l'hist éco contemp.	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire des imaginaires (XIX-XXe s.)	26		1	10
Séminaire optionnel	La vie intellectuelle	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire politique du XIXe s.	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire des sociétés urbaines (XIX-XXIe s.)	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire culturelle et politique des sociétés contemporaines	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire visuelle	26		1	10
Séminaire optionnel	Mobilisations, politiques et mondes du travail	26		1	10
Séminaire obligatoire	Historiographie des deux guerres mondiales	26		1	10
Séminaire obligatoire	Pratiques diplomatiques contemporaines	26		1	10
Séminaire obligatoire	Amérique du Nord	26		1	10
Séminaire obligatoire	Amérique latine	26		1	10
Séminaire obligatoire	Asie: historiographie	26		1	10
Séminaire obligatoire	Connaissance de l'Europe médiane	26		1	10
Séminaire obligatoire	La Russie dans le contexte européen	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire médiévale de l'Afrique	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire contemporaine de l'Afrique	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire contemporaine du Maghreb et du Moyen-Orient	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire des sciences	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire des techniques	26		1	10
Séminaire optionnel	Méthodes de l'Histoire culturelle du contemporain	13		1	10
Séminaire optionnel	L'histoire par l'image et les sons	26		1	10
Séminaire optionnel	Histoire visuelle	13		1	10
<b>UE 3 : Langue vivante</b>				<b>1</b>	<b>2</b>
Cours obligatoire	LV1		18	1	2
		<b>54</b>	<b>18</b>		<b>30</b>
		<b>72</b>			
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Approfondissement et Application</b>				<b>2</b>	<b>12</b>
Séminaire optionnel	Expérience muséale	150		1	6
Séminaire optionnel	Un séminaire selon offre annuelle de l'Université de Bologne au choix	30		1	6
<b>UE 3 : Mémoire de recherche (validation à Bologne)</b>				<b>3</b>	<b>18</b>
Cours obligatoire	Mémoire			1	18
		<b>180</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
		<b>180</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>234</b>	<b>18</b>		<b>60</b>
		<b>252</b>			

Master 1ère année parcours "patrimoine et musées" (M1J404)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Enjeux et méthodes du patrimoine (deux séminaires au choix)</b>				9	18
Séminaire optionnel	<i>Patrimoine et histoire de l'art 1</i>	21		1	9
Séminaire optionnel	<i>Histoire et gestion du patrimoine culturel</i>	24		1	9
Séminaire optionnel	<i>Conservation préventive</i>	26		1	9
Séminaire optionnel	<i>Enjeux socio-politiques du patrimoine</i>	24		1	9
Séminaire optionnel	<i>Collections patrimoniales</i>	21		1	9
Séminaire optionnel	<i>Initiation au droit du patrimoine et de la culture</i>	24		1	9
Séminaire optionnel	<i>Droit de la culture</i>	32,5		1	9
Séminaire optionnel	<i>Informatique et nouvelles technologies en archéologie et patrimoine</i>	15	15	1	9
Séminaire optionnel	<i>Paléographie et diplomatique médiévale</i>	39		1	9
Séminaire optionnel	<i>Paléographie et institutions modernes</i>	39		1	9
<b>UE 2 : Spécialité (deux séminaires au choix)</b>				5	10
<b>Séminaires de l'UFR 03 - Histoire de l'art et archéologie</b>					
Séminaire optionnel	<i>Dynamique des sociétés et variations paléoenvironnementales</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Analyse des matériaux de l'archéologie environnementale</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Séminaire d'archéologie environnementale</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Sociétés préhistoriques 1 : problématiques de recherche</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Cultures préhistoriques 1 - Le Paléolithique ancien et moyen : histoire et actualité</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Techniques préhistoriques : approche technologique de l'industrie osseuse</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Introduction à la recherche sur le néolithique de la France</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Archéologie du monde égéen 1: le Bronze Récent et le début de l'Age du Fer</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Introduction à la recherche sur les âges du Bronze et du Fer en Europe</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Archéologie et arts précolombiens</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Archéologie et arts Maya 1</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Archéologie comparée des sociétés précolombiennes</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Archéologie et arts de l'aire Andine 1</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Le monde arctique: préhistoire, art et archéologie</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Archéologie générale du Proche-Orient</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Céramique et architecture grecques</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Architecture antique : langage et méthodes d'analyse</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Archéologie de la cité grecque</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Orient hellénistique et romain 1 : Egypte, Syrie, Palestine, Anatolie, Chypre</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Archéologie et arts de Rome et de l'Italie républicaines</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 1</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Arts et archéologie islamiques 1</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Archéologie médiévale et moderne: méthodologie disciplinaire</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Milieux et pratiques sociales des mondes médiévaux</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Approche méthodologique de la recherche en histoire de l'art médiéval</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Questions d'histoire de l'art médiéval 1</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Renaissance italienne 1</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Problèmes et méthodes en histoire de l'art moderne (XVIIe-XVIIIe s.) 1</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Mythes et symboles de la Renaissance. Questions d'iconographie</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Peinture en Europe du Nord au XVIIe siècle 1</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Problèmes de méthode en histoire de l'art contemporain (XIXe siècle) 1</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire de la critique d'art au XIXe siècle</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Questions de peinture (XIXe-XXe siècles) 1</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Etudes culturelles (XIXe-XXe siècles) 1</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Questions d'actualité en art contemporain 1</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Art et mondialisation. Echanges et circulations entre l'Afrique et l'Europe</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire et esthétique de la photographie 1</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Archives, histoire et imaginaires photographiques</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Architecture domestique et patrimoine</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Modernité architecturale, histoire et patrimonialisation</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>L'architecture et l'imprimé</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Méthodologie et actualité de la recherche en histoire de l'architecture</i>	21		1	5
Séminaire optionnel	<i>Méthodes et enjeux de l'histoire du cinéma</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Les cinéastes au travail</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Cinéma et politique 1</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire et esthétique du cinéma</i>	24		1	5
Séminaire optionnel	<i>Économie du cinéma et de l'audiovisuel</i>	24		1	5
<b>Séminaires de l'UFR 09 - Histoire</b>					
Séminaire optionnel	<i>Mésopotamie antique</i>	13	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Monde grec, périodes archaïque et classique</i>	13	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Monde grec hellénistique</i>	13	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>République romaine</i>	13	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Empire romain</i>	13	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire médiévale</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Initiation à la recherche en histoire byzantine</i>	13	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Approches et méthodes de l'histoire médiévale des pays d'Islam</i>	13	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Initiation à la recherche en histoire de la Méditerranée médiévale</i>	13	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Initiation à l'histoire moderne</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>L'Europe des Habsbourg (histoire transnationale)</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Renaissance, Réformes, Humanismes</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Guerre et société à l'âge préindustriel</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire de la Méditerranée</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire de la Révolution française</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Introduction à l'hist éco moderne</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Introduction à l'hist éco contemp.</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire des représentations et des sensibilités (1800-1940)</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire de l'Europe</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire politique du XIXe s.</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire des sociétés urbaines (XIX-XXIe s.)</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire culturelle et politique des sociétés contemporaines</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire visuelle</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Mobilisations, politiques et mondes du travail</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Cultures stratégiques XIX-XX</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Relations internationales: historiographie</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire Amérique du Nord</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire Amérique latine</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Introduction à l'histoire de la Russie</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Introduction à l'histoire de l'Asie</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Initiation à l'histoire de l'Europe centrale</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire des sciences</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire des techniques</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire médiévale de l'Afrique</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Histoire contemporaine de l'Afrique</i>	26	0	1	5
Séminaire optionnel	<i>Turn over méthodologique</i>	18	0	1	5
<b>UE 3 : Langue vivante</b>				1	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante 1</i>		18	1	2
<b>Volume horaire minimum étudiant</b>		<b>68</b>	<b>18</b>	<b>30</b>	
		<b>86</b>			



Semestre 2				
UE 1 : Enjeux et méthodes du patrimoine (deux séminaires au choix)			3	6
Séminaire optionnel	Patrimoine et histoire de l'art 2	21	1	3
Séminaire optionnel	Histoire et gestion du patrimoine culturel	24	1	3
Séminaire optionnel	Organisation de la recherche archéologique	24	1	3
Séminaire optionnel	Musées et muséographie	21	1	3
Séminaire optionnel	Actualités du patrimoine	21	1	3
Séminaire optionnel	Enjeux historiques du patrimoine cinématographique 1 : collection, conservation, restauration	24	1	3
Séminaire optionnel	Enjeux historiques du patrimoine architectural et paysager	21	1	3
Séminaire optionnel	Propriété littéraire et artistique	33	1	3
Séminaire optionnel	Paléographie et diplomatique médiévale	39	1	3
Séminaire optionnel	Paléographie et institutions modernes	39	1	3
UE 2 : Spécialité (deux séminaires au choix)			2	4
Séminaires de l'UFR 03 - Histoire de l'art et archéologie				
Séminaire optionnel	Sociétés préhistoriques 2 : perspectives paléontologiques et paléohistoriques	24	1	2
Séminaire optionnel	Cultures préhistoriques 2 : derniers chasseurs	24	1	2
Séminaire optionnel	Introduction à la recherche sur le Néolithique en Europe	24	1	2
Séminaire optionnel	Âges du Bronze et du Fer en France	24	1	2
Séminaire optionnel	Archéologie du monde égéen 2: histoire et actualités	24	1	2
Séminaire optionnel	Journées d'archéologie précolombienne	24	1	2
Séminaire optionnel	Archéologie et arts Maya 2	24	1	2
Séminaire optionnel	Archéologie et arts de l'aire Andine 2	24	1	2
Séminaire optionnel	Archéologie de l'Afrique subsaharienne	24	1	2
Séminaire optionnel	Ethnoarchéologie de l'Océanie	24	1	2
Séminaire optionnel	La naissance de l'Etat au Proche-Orient	24	1	2
Séminaire optionnel	Grecs et indigènes en Occident	24	1	2
Séminaire optionnel	Sculpture grecque	24	1	2
Séminaire optionnel	Modèles interprétatifs des sociétés grecques et romaines	24	1	2
Séminaire optionnel	Orient hellénistique et romain 2 : Nubie, Mer Rouge, Arabie, Mésopotamie	24	1	2
Séminaire optionnel	Sanctuaires et territoires en Gaule romaine	24	1	2
Séminaire optionnel	Archéologie et histoire de l'art du monde byzantin 2	24	1	2
Séminaire optionnel	Arts et archéologie islamiques 2	24	1	2
Séminaire optionnel	Archéologie de l'espace médiéval: étude de cas	24	1	2
Séminaire optionnel	Historiographie, épistémologie, théorie en archéologie médiévale	24	1	2
Séminaire optionnel	Les arts monumentaux à l'époque médiévale : actualité de la recherche	21	1	2
Séminaire optionnel	Questions d'histoire de l'art médiéval 2	21	1	2
Séminaire optionnel	Art italien 1300-1450	21	1	2
Séminaire optionnel	Renaissance italienne 2	21	1	2
Séminaire optionnel	Peinture en Europe du Nord au XVIIe siècle 2	21	1	2
Séminaire optionnel	Histoire et théories de l'art	21	1	2
Séminaire optionnel	Art du XIXe siècle	21	1	2
Séminaire optionnel	Problèmes de méthode en histoire de l'art contemporain (XIXe siècle) 2	21	1	2
Séminaire optionnel	L'art en Europe 1870-1945 : circulation, médiation, réception	21	1	2
Séminaire optionnel	Questions de peinture (XIXe-XXe siècles) 2	21	1	2
Séminaire optionnel	Art en Allemagne (XXe siècle)	21	1	2
Séminaire optionnel	Questions d'actualité en art contemporain 2	21	1	2
Séminaire optionnel	Etudes culturelles (XIXe-XXe siècles) 2	21	1	2
Séminaire optionnel	Art contemporain (XXe-XXIe siècles) : économie, société et création	21	1	2
Séminaire optionnel	Art contemporain (XXe et XXIe siècles) : politiques d'écriture	21	1	2
Séminaire optionnel	Objet, Art, Territoires	21	1	2
Séminaire optionnel	Histoire de la photographie, méthodologie de la recherche	21	1	2
Séminaire optionnel	Actualités de la recherche en histoire de l'architecture	21	1	2
Séminaire optionnel	Les films exposés. Nouvelles formes d'écriture et de valorisation du cinéma	24	1	2
Séminaire optionnel	Cinéma et politique 2	24	1	2
Séminaires de l'UFR 09 - Histoire				
Séminaire optionnel	Mésopotamie antique	12	1	2
Séminaire optionnel	Monde grec, périodes archaïque et classique	12	1	2
Séminaire optionnel	Monde grec hellénistique	12	1	2
Séminaire optionnel	République romaine	12	1	2
Séminaire optionnel	Empire romain	12	1	2
Séminaire optionnel	Anthropologie économique de l'Occident médiéval	12	1	2
Séminaire optionnel	Histoire et anthropologie des sociétés du haut Moyen Âge	12	1	2
Séminaire optionnel	Histoire politique du Moyen Âge	12	1	2
Séminaire optionnel	Histoire culturelle du Moyen Âge	12	1	2
Séminaire optionnel	Histoire de la construction	12	1	2
Cours optionnel	Anthropologie économique de l'Occident médiéval	12	1	2
Cours optionnel	Initiation à la recherche en histoire byzantine	24	1	2
Cours optionnel	Approches et méthodes de l'histoire médiévale des pays d'Islam	24	1	2
Séminaire obligatoire	Guerre et société à l'âge préindustriel	24	1	2
Séminaire obligatoire	Histoire de la Méditerranée	24	1	2
Séminaire obligatoire	L'Europe des Habsbourg (histoire transnationale)	24	1	2
Séminaire obligatoire	Renaissance, Réformes, Humanismes	24	1	2
Séminaire obligatoire	Histoire de la Révolution française	24	1	2
Cours obligatoire	Introduction à l'histoire éco moderne	24	1	2
Cours obligatoire	Introduction à l'histoire éco contemp.	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire de l'Europe	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire politique du XIXe s.	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire des sociétés urbaines (XIX-XXe s.)	24	1	2
Séminaire optionnel	Cultures stratégiques XIX-XX	24	1	2
Séminaire optionnel	Relations internationales: historiographie	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire Amérique du Nord	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire Amérique latine	24	1	2
Séminaire optionnel	Introduction à l'histoire de la Russie	24	1	2
Séminaire optionnel	Introduction à l'histoire de l'Asie	24	1	2
Séminaire optionnel	Initiation à l'histoire de l'Europe centrale	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire des sciences	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire des techniques	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire médiévale de l'Afrique	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire contemporaine de l'Afrique	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire contemporaine du Maghreb et du Moyen-Orient	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire culturelle et politique des sociétés contemporaines	24	1	2
Séminaire optionnel	Histoire visuelle	24	1	2
Séminaire optionnel	Mobilisations, politiques et mondes du travail	24	1	2
Séminaire optionnel	Analyse des images et des sons	24	1	2
Séminaire optionnel	Méthodes de l'Histoire culturelle du contemporain	24	1	2
Séminaire optionnel	Croire aux images médiatiques ?	13	1	2
Séminaire optionnel	Histoire des représentations et des sensibilités (1800-1940)	24	1	2
UE 3 : Expérience en milieu professionnel			1	4
Cours optionnel	Stage ou expérience en laboratoire	175	1	4
UE 4 : Langue vivante			1	2
Cours obligatoire	Langue vivante 1	18	1	2
UE 5 : Mémoire de recherche			7	14
Cours obligatoire	Mémoire		1	12
	Travail de recherche en autonomie	150		
Volume horaire minimum étudiant		66	343	30
		409		
Total annuel		134	361	60
		495		

<b>Master 2ème année parcours "gestion du patrimoine culturel" (MPJ506)</b>					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Savoirs fondamentaux</b>				9	18
Cours obligatoire	<i>Gestion de projets culturels</i>	0	38	5	10
Cours obligatoire	<i>Droit du patrimoine</i>	24	0	1	2
Cours obligatoire	<i>Politiques culturelles des collectivités territoriales</i>	12	12	1	2
Cours obligatoire	<i>Management des organisations culturelles</i>	20	20	1	2
Cours obligatoire	<i>Economie du patrimoine</i>	15	21	1	2
<b>UE 2 : Compétences spécialisées</b>				4	8
Cours obligatoire	<i>Informatique et outils numériques</i>	0	20	1	2
Cours obligatoire	<i>Ingénierie culturelle</i>	12	24	1	2
Cours obligatoire	<i>Maîtrise d'œuvre et scénographie</i>	12	32	1	2
Cours obligatoire	<i>Communication, marketing et médiation</i>	12	20	1	2
<b>UE 3 : Savoir-faire pratiques</b>				2	4
Cours obligatoire	<i>Langue vivante (anglais)</i>	0	38	1	2
Cours obligatoire	<i>Séminaires de terrain</i>	0	38	1	2
Cours obligatoire	<i>Aide à l'insertion professionnelle</i>	0	2	0	0
Cours obligatoire	<i>Stage</i>	12	210	0	0
<b>Volume horaire minimum étudiant</b>		<b>119</b>	<b>475</b>		<b>30</b>
		<b>594</b>			
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Expérience en milieu professionnel</b>				1	30
Cours obligatoire	<i>Stage avec mémoire</i>	0	420	10	28
Cours obligatoire	<i>Tutorat universitaire</i>		25	1	2
<b>Volume horaire minimum étudiant</b>		<b>0</b>	<b>445</b>		<b>30</b>
		<b>445</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>119</b>	<b>920</b>		<b>60</b>
		<b>1039</b>			

<b>M2 patrimoine et musées</b> <b>parcours "préparation aux concours du patrimoine (archives)" (MPJ509)</b>					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Paléographie et archivistique</b>					
Séminaire obligatoire	<i>Paléographie et diplomatique médiévales</i>	19,5	19,5	1	5
Séminaire obligatoire	<i>Paléographie et institutions modernes</i>	19,5	19,5	1	5
Séminaire obligatoire	<i>Archives du monde contemporain</i>	26		1	5
<b>UE 2 : Institutions et droit</b>					
Séminaire obligatoire	<i>Histoire des institutions françaises</i>	39		1	5
<b>UE 3 : Préparation aux épreuves écrites et orales</b>					
Cours obligatoire	<i>Préparation aux épreuves écrites du concours Archives</i>	0	30	1	6
<b>UE 4 : Langues</b>					
Cours obligatoire	<b>2 langues dont 1 LV1 obligatoire</b>				
Cours obligatoire	<i>LV1</i>		19,5	1	2
Cours optionnel	<i>Langue ancienne</i>		19,5	1	2
Cours optionnel	<i>Français médiéval</i>	6,5	6,5	1	2
Cours optionnel	<i>Latin médiéval (débutant)</i>	13	13	1	2
Cours optionnel	<i>Latin médiéval (perfectionnement)</i>	6,5	6,5	1	2
<b>Total</b>		<b>130</b>	<b>134</b>		<b>30</b>
		<b>264</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>117</b>	<b>101,5</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Paléographie et archivistique</b>					
Séminaire obligatoire	<i>Paléographie et diplomatique médiévales</i>	18	18	1	5
Séminaire obligatoire	<i>Paléographie et institutions modernes</i>	18	18	1	5
Séminaire obligatoire	<i>Archivistique</i>	30		1	4
<b>UE 2 : Institutions et droit</b>					
Séminaire obligatoire	<i>Droit du patrimoine culturel</i>	12	12	1	2
Séminaire obligatoire	<i>Histoire des institutions françaises</i>	39		1	2
<b>UE 3 : Préparation aux épreuves écrites et orales</b>					
Cours obligatoire	<i>Préparation aux épreuves orales du concours Archives</i>		20	1	2
<b>UE 4 : Langues</b>					
Cours obligatoire	<b>2 langues dont 1 LV1 obligatoire</b>				
Cours obligatoire	<i>LV1</i>		18	1	2
Cours optionnel	<i>Langue ancienne</i>		18	1	2
Cours optionnel	<i>Français médiéval</i>	6	6	1	2
Cours optionnel	<i>Latin médiéval (débutant)</i>	12	12	1	2
Cours optionnel	<i>Latin médiéval (perfectionnement)</i>	6	6	1	2
<b>UE 6 : Expérience en milieu professionnel</b>					
Cours obligatoire	<i>Stage et rapport écrit</i>	0	175	1	8
<b>Total</b>		<b>141</b>	<b>303</b>		<b>30</b>
		<b>444</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>129</b>	<b>273</b>		
<b>Total annuel</b>					
		<b>271</b>	<b>437</b>		<b>60</b>
		<b>708</b>			